



CONSEIL COMMUNAL
NOVILLE

EXTRAIT

du registre des délibérations

Séance du 16 juin 2022

Présidence : Yves PELLET

LE CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

- ayant pris connaissance du **Préavis no. 04-2022, du 09 mai 2022 relatif à la demande de crédit pour la réfection du parvis et de la cour du temple - Remplacement du revêtement** ;
- ayant entendu les rapports de la Commission d'Urbanisme et de la Commission des Finances et de Gestion, chargées de l'étude de cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux nécessaires à la réalisation de ce projet ;
2. **d'octroyer** un crédit d'investissement de CHF 110'000.- TTC, moins le montant de la partie côté cure appartenant au Canton soit -18% = CHF 19'800.- TTC. Ce qui donne finalement le montant de CHF 90'200.- à charge de la Commune.
3. **de financer** ces travaux par un emprunt dans l'établissement de son choix ou par la trésorerie courante, en fonction des liquidités de la Commune à ce moment-là ;
4. **d'amortir** l'investissement par un prélèvement de CHF 90'200.- sur le « Fonds de réserve pour travaux futurs », compte 9282.9.

Ainsi délibéré et admis, à main levée et à l'unanimité.

Noville, le 16 juin 2022

Extrait conforme. L'attestent :

Le Président

Yves PELLET



Le Secrétaire

Kim KAUFFMANN